

MAIRIE DE BEVONS
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 15/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, LEAL Séverine (arrivée à 19h30), Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric.

Absents excusés : Mesdames JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey et Monsieur PIZOIRD Vincent.

Procuration : Madame JULIEN Valérie à Monsieur SCOTTI Patrick,

Convocation et affichage : 14/03/2023

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

OBJET : CONVENTION DE SERVITUDES POUR ELECTRIFICATION

Monsieur le Maire informe que ETEC, bureau d'étude chargé par ENEDIS, soumet, à la Commune de Bevons, une convention de servitudes pour l'installation d'une ligne électrique souterraine de 23 m sur la parcelle B0333 (Chemin du Plantier).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- **Valide la convention de servitudes à ENEDIS sur la parcelle B333 (Chemin du Plantier) pour installer une ligne électrique souterraine de 23 m ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 21 mars 2024,

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire
SCOTTI Patrick

